

L'an deux mil vingt-cinq, le quatre juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Chouzelot s'est réuni au lieu habituel des séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Christian MESNIER, Maire, pour la session ordinaire du mois de juin.

Étaient présents : Didier BAILLY, Malory GALMICHE, Claudine GUINET, Marie-Jeanne PRILLARD, Christian MESNIER, Sylvie PERRIN, Danielle STADELMANN, Vincent GUINET.

Était absent excusé : Thierry GUINET (procuration donnée à Christian MESNIER).

Était absent: Sébastien MÂLE

Secrétaire de séance : Sylvie PERRIN

Président de séance : Christian MESNIER, Maire

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance précédente
2. Subventions aux associations
3. CCLL : avis sur le plan de mobilité simplifié
4. Autorisation pour que Christian signe les nouveaux baux pour les logements au 1er juillet 2025 (suite résiliation convention CAF), augmentation des loyers ou non ?
5. Gens du Voyage : courrier de Jean Claude GRENIER
6. Recensement de la population 2026 : nomination agent coordonateur et fixation indemnité agent recenseur
7. Questions diverses (trottoir proposition de Mr Boucon, EPAGE Ruisseau du Preï, pompage dans la Loue, contrat destruction nids de frelons...).

1/ Approbation du dernier Compte rendu de Conseil Municipal

Le compte rendu du Conseil Municipal du 07/05/2025 est approuvé à l'unanimité des membres.

2/ Subventions aux associations

Le conseil municipal décide à l'unanimité des membres d'attribuer une subvention au titre de l'année 2025 aux associations suivantes :

- . ADMR : 60 €
- . Coup de Pouce Alimentaire : 50€
- . Association Franc-Comtoise des Anciens Combattants de Quingey : 25€
- . Souvenir Français : 25€
- .Maison des familles CHU Minjoz (association semons l'espoir) : 60€

3/ CCLL : avis sur le plan de mobilité simplifié

La loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités (LOM) donne la possibilité aux Communautés de Communes de définir un plan de mobilité simplifié (PDMS). La démarche du PdMS cherche à rendre effectif le droit à la mobilité pour tous. Ce droit à la mobilité se traduit par la garantie donnée à chacun de pouvoir se déplacer au quotidien, tant pour accéder à des services publics ou économiques de base, qu'à la formation, à l'emploi ou à

des services de santé. Il s'agit de passer d'une réflexion sur les transports, centrée sur les infrastructures, à une réflexion basée sur les besoins des habitants. Le PdMS permet aux collectivités des territoires peu denses et ruraux de répondre à la crise du modèle de déplacement basé sur l'usage individuel de la voiture.

Le projet de Plan de Mobilité Simplifié (PDMs) du territoire Loue Lison a été arrêté par délibération du Conseil Communautaire en date du 15 avril 2025.

Conformément à l'article L1214-36-1 du Code des transports, les Communes membres de la CCLL doivent rendre leur avis sur ce document.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres de donner un avis favorable au PDMs arrêté par le conseil communautaire.

4/ Signature des nouveaux baux de locations des appartements du 6 rue Charles Prillard

Considérant l'acte notarié établi par Maître Francine BOSSET le 13 mars 2023 dénonçant la convention faisant état d'un conventionnement avec l'Etat pour les trois appartements communaux situés 6 rue Charles Prillard,

Considérant que les trois appartements ne sont plus conventionnés à partir du 1er juillet 2025,

Considérant qu'il est nécessaire de rédiger de nouveaux baux de location pour ces trois appartements,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le Maire à signer de nouveaux baux pour les trois appartements du 6 rue Charles Prillard dont les caractéristiques sont les suivantes :

Bail conclu à compter du 1^{er} juillet 2025 pour 6 ans (durée légale pour les collectivités), résiliation avec préavis de 3 mois, provision de charges de 15€ pour l'entretien de la chaudière (une régularisation pourra être demandée si le montant de la facture d'entretien de la chaudière est plus important que les provisions demandées), caution reversée si l'appartement est rendu propre et en état, annexe : garage ou place de parking selon les logements.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter les loyers. Ils pourront être révisés au 1er juillet de chaque année selon l'IRL en vigueur (indice de référence des loyers).

5/ Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage

Considérant le courrier de Mr Jean Claude GRENIER demandant aux communes de faire des propositions de terrains pouvant accueillir les Gens du Voyages,

Considérant la notice technique faisant état des critères à respecter pour qu'un terrain puisse être retenu pour l'accueil des Gens du Voyage,

Le conseil municipal informe la CCLL qu'aucun terrain communal ne possède les critères éligibles pour l'accueil des Gens du Voyage.

6/Recensement de la population 2026

Le recensement de la population aura lieu du 15 janvier au 14 février 2026.

Il est nécessaire de nommer un coordonateur communal. Cette personne peut être le maire ou un élu. Le coordonateur communal sera l'interlocuteur de l'INSEE pendant la campagne de recensement. Il s'assurera du bon déroulement du recensement et assurera un soutien logistique à l'agent recenseur.

Le conseil municipal décide de confier les missions de coordonateur communal à Sylvie PERRIN.

Le montant de la dotation recensement versée par l'Etat aux communes n'étant à ce jour pas encore connu, le conseil municipal décide de fixer l'indemnité de l'agent recenseur lors du prochain conseil municipal.

7/Questions diverses

- Le conseil municipal décide d'accepter la proposition de contrat de l'entreprise AGF guêpes frelons pour la destruction des nids de frelons asiatiques. Le coût de la destruction est de 88€ TTC par nids. La commune prendra en charge le coût de la destruction sur le domaine communal mais également sur le domaine privé.
- Mr BOUCON demande à ce que des travaux de sécurisation (trottoirs) sur la route de Byans soient envisagés. Il propose de participer financièrement. Le conseil municipal va voir avec le Département s'il est possible d'envisager des travaux avant les travaux d'assainissement.
- Chasse : il est demandé à l'association de chasse de reboucher les trous devant le local de chasse.
- Ruisseau du Preï : courrier de l'EPAGE
- Nouveau site de pompage dans la Loue (en remplacement de l'Abreuvoir trop polluant) : avis favorable de la DDT , autorisation de commencer les travaux. Des devis vont être demandés pour évaluer le montant des travaux. Une réunion sera organisée avec les agriculteurs.
- Carte communale : L'EPF viendra en mairie le mardi 1^{er} juillet à 14h afin de présenter les missions de portage financier pour l'éventuelle acquisition de la parcelle ZK63.
- La CCLL a demandé si la commune de Chouzelot accepterait d'installer un bac à verre sur la commune. Le conseil décide d'attendre que le parking de covoiturage soit réalisé par la CCLL à l'entrée du village côté Besançon afin d'y installer le bac à verre.
- Jacques Guinet a demandé l'autorisation de réaliser une tranchée pour apporter l'eau à l'entrée de sa parcelle sur Chantelibas. Le conseil municipal décide de donner son accord sous réserve que Denis Billod soit d'accord et qu'un plan détaillé des travaux soit fourni à la commune.
- Romain Barthélémy, en charge du nettoyage des trottoirs a alerté la commune sur le danger face aux automobilistes qui roulent vite à proximité de lui. Une réunion sera prévue avec lui pour voir ce qu'il est possible de mettre en place.
- Demande de taillage des arbustes sur la propriété de M.Decreuse Vincent afin d'améliorer la visibilité pour ses voisins : Didier BAILLY va faire le nécessaire.

Fin de la séance à 22h50

Prochain conseil le 2 juillet 2025

Tableau récapitulatif des délibérations prises lors du conseil municipal du 04 juin 2025

2025-23	Subventions aux associations
2025-24	Avis sur le plan de mobilité simplifié de la CCLL
2025-25	Signature des nouveaux baux location appartements 6 rue Charles Prillard
2025-26	Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyages
2025-27	Recensement de la population : nomination agent coordonnateur

Signatures : Christian MESNIER, Maire

Sylvie PERRIN, secrétaire de séance



